

Monsieur le Préfet ;

Plans de chasse quantitatif cervidés.

Nous déplorons comme depuis de nombreuses années sa très grande insuffisance qui se poursuit année après année par le biais des subterfuges argumentaires :

- Plans de chasse non réalisés par certains. Comment pourraient-ils l'être, alors que des marchands de chasse captent et protègent des troupeaux derrière des engrillagements par des pratiques de nourrissage. Ainsi, beaucoup de demandeurs ne voient plus d'animaux pendant la saison de tirs.
- Comptage en baisse : comment les victimes pourraient le croire alors que les destructions forestières sont en hausse. Les méthodes de comptage sont-elles encore pertinentes quand les animaux sont retenus par des nourrissages artificiels ? derrière les haies et les bosquets, zones où les compteurs de la FDC n'accèdent pas, restant bien au chaud de leur petite trotinette.
- Loi désengrillagement qui doit conduire à anticiper la libération de la faune sauvage de leurs prisons engrillagées.

Nous intervenons, ici, plus spécialement auprès de l'Administration sarthoise qui aura en charge de mettre en œuvre **la loi désengrillagement** validée en février 2023. Elle devra être totalement appliquée en décembre **2026**. Cette loi prévoit que les populations en surnombre, créées derrière les engrillagements soient très fortement réduites avant la mise en œuvre du désengrillagement afin de faire respecter le décret L.425-4 du code de l'environnement, concernant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Alors que celui-ci n'est déjà pas respecté depuis de nombreuses années, sur une multitude de territoires sarthois, dont Loudon et Bercé (cf la dernière étude sylva-faune du printemps 2023). La mise à niveau des populations ne se fera pas dans une saison de chasse, il est donc nécessaire d'augmenter les plans de chasse cervidés dès cette saison 2024-2025 dans les territoires engrillagés. A défaut les battues administratives seront nécessaires.

Le territoire de Loudon est un des massifs qui présentent le plus de surfaces totalement engrillagées ou semi ouvertes, qui concentrent artificiellement beaucoup d'animaux par des pratiques de nourrissage (agrainage de dissuasion déguisé)

Nous observons une nouvelle fois un plan de chasse élaphe, très insuffisant et bien inférieur au minimum fixé pour le massif de Loudon : **358 attributions pour un minimum fixé à 367**, pendant que le maximum est fixé à 475, chiffre qui pourrait permettre de rétablir l'équilibre agro-sylvo -cynégétique tel que défini par la loi et inscrite dans le SDGC et d'anticiper l'application de la loi désengrillagement

Nous déplorons :

1. La très grande résistance et l'immense mauvaise foi de la FDC 72 pour agir dans la mise en application des lois concernant les équilibres faune-flore, alors que les populations de grande faune n'ont cessé d'exploser artificiellement depuis 3 décennies à cause de pratiques délétères de gestion cynégétique, si bien que les destructions sylvicoles et agricoles n'ont cessé d'exploser
2. La composition non représentative de la commission CDCFS qui statue sur les orientations catastrophiques de la gestion des populations (cf. document joint). 20 personnes sur 28 sont les défenseurs pour des raisons diverses d'une prolifération infinie de la grande faune (cf. les tableaux de réalisation historique des plans de chasse, présentés par la FDC 72) :

- 14 chasseurs, dont l'intérêt est d'avoir le maximum de cibles à tirer
- 3 forestiers qui sont des marchands de chasse, qui ne défendent aucunement les intérêts des petits forestiers privés, saccagés par la grande faune
- 3 naturalistes (animalistes) qui militent pour une multiplication des troupeaux

3. L'absence décisionnelle totale de l'Administration sarthoise lors des arbitrages des commissions CDCFS pour faire appliquer les lois votées par les Assemblées nationales, telles les lois et décrets concernant les équilibres agro-sylvo-cynégétiques. **Ne doutez pas que les victimes des engrillageurs agiront pour faire appliquer la loi désengrillagement dans les délais prévus.**

A titre d'exemple, je vous joins les décisions et la synthèse de l'enquête publique de l'Administration préfectorale du département de la Moselle qui a passé outre les réticences de la FDC 57 et des naturalistes en doublant le plan de chasse cerfs malgré les plus de 300 contributions opposées au plan préfectoral vs 3 contributions favorables

<https://www.moselle.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public-sur-des-projets-ayant-un-impact-sur-l-environnement/Synthese-des-observations-du-public-au-projet-d-AP-modalites-plan-de-chasse-cerf-2023-24>

Conclusion :

Nous espérons, qu'un jour, l'Administration sarthoise fera enfin appliquer les lois de la République, et ne restera plus à la remorque d'un monde cynégétique mensonger, tapie derrière une commission CDCFS aucunement représentative des enjeux supérieurs de la planète.

Lors de la définition des plans de chasse cervidés, nous avons l'impression que l'Administration méconnaît totalement les causes et les méfaits cachés du réchauffement climatique et surtout les solutions que pourraient offrir les forêts luxuriantes à l'abri des troupeaux de cervidés.

Alors qu'une multitude de forestiers privés investissent des fortunes, à leur échelle, pour renouveler des forêts ou boiser des délaissés agricoles (à cause du réchauffement climatique), des politiques cynégétiques continuent de valider des troupeaux de grande faune qui consomment les jeunes plantations comme du fourrage.

Désolations que cette gestion de l'avenir de la planète. Il ne suffit pas que l'Etat dise 1 000 000 000 d'arbres pour sauver la dérive climatologique, si dans le même temps son Administration préfectorale laisse dévorer les futures forêts - bouclier climatique de notre planète.

Patrick Girard